

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAX LAZARD

## **Le coefficient de risque professionnel de chômage d'après les trois derniers recensements français**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 53 (1912), p. 7-26

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1912\\_\\_53\\_\\_7\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__7_0)

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## II

### LE COEFFICIENT DE RISQUE PROFESSIONNEL DE CHOMAGE D'APRÈS LES TROIS DERNIERS RECENSEMENTS FRANÇAIS

L'exposé que je suis appelé à faire ce soir devant vous, et pour lequel je me permets de solliciter votre plus grande indulgence, comporte logiquement, me semble-t-il, trois parties distinctes. Dans la première je me propose de vous indiquer brièvement l'ensemble des préoccupations scientifiques d'où est sortie l'étude statistique particulière à laquelle je me suis livré ; la deuxième sera consacrée à résumer les différentes phases de cette étude ; enfin je chercherai avec vous quelles conclusions, provisoires ou définitives, et, en tous cas, quelle orientation de pensée découle des constatations statistiques effectuées.

## I

Et d'abord, Messieurs, rappelons-nous, pour éviter les malentendus, le sens restreint donné le plus souvent actuellement au mot *chômage*, sens dans lequel je l'emploie moi-même avec vous aujourd'hui. Alors que le dictionnaire appelle chômage toute espèce d'oisiveté exceptionnelle, alors qu'on parle couramment du chômage des jours fériés, du chômage volontaire des grévistes, du chômage des malades, ce même mot chômage employé sans qualificatif revêt, par là-même, en général, une signification très particulière : il indique l'oisiveté exceptionnelle des individus des classes sociales inférieures, travaillant habituellement pour le compte d'autrui, et qui, *quoique désirant et pouvant travailler*, ne trouvent pas de travail. A propos de ce type d'oisiveté se pose, il faut le reconnaître, un problème particulièrement angoissant.

On peut se demander, en effet, s'il ne constitue pas une tare spéciale de notre système économique moderne, s'il n'aboutit pas à une véritable injustice sociale, et c'est ce doute, plus encore que le spectacle de la misère physique et morale due au chômage, qui inquiète la conscience moderne.

Posée en termes plus précis, la question est la suivante : le système économique moderne se caractérise par la dissociation entre les groupes de producteurs et les groupes de consommateurs ; à l'économie fermée ou familiale de l'antiquité, a succédé d'abord l'économie urbaine, puis l'économie nationale et mondiale ; personne à l'heure actuelle ne travaille plus pour soi-même ; chacun travaille pour autrui. C'est la merveilleuse harmonie chantée par Bastiat. Tout va bien si chaque producteur reçoit, en échange de ce qu'il offre à ses coéchangistes, de quoi satisfaire à ses propres besoins ; mais si cet équilibre se rompt, si le travail d'un individu donné n'est plus désiré par la collectivité, si sa force de production reste de ce fait inutilisée, et si en même temps ses besoins à lui restent insatisfaits, le système économique qui aboutit à ce résultat n'est-il pas foncièrement défectueux ?

Chose plus grave encore au point de vue de la justice sociale, le chômage ainsi défini, n'atteignant pas également tous les membres du corps social, frappe précisément ceux, qu'en vertu d'une sorte de pacte économique tacite, il devrait épargner. En effet, l'individu qui possède ses instruments de production a toujours, même en cas de mévente de ses produits, la possibilité d'une certaine activité économique ; il peut tenter la clientèle en abaissant son prix de vente ; il peut allonger sa journée de travail pour produire davantage ; en un mot il peut travailler. D'autre part, étant son propre entrepreneur, il a, à côté des chances de pertes, les chances de gain. Le salarié, au contraire, n'est pas une personne économique indépendante : s'il ne trouve pas à *s'embaucher*, il n'est bon à rien. Et, d'autre part, quand il est embauché il ne participe pas, en règle générale, aux gains de l'entrepreneur ; comme compensation à cette infériorité économique, il devrait être assuré de toucher, quoi qu'il arrive, une rémunération forfaitaire minima ; et c'est précisément ce qui n'est pas. Qu'on considère maintenant parmi les salariés, non pas les employés supérieurs ayant, à côté de forts appointements, des épargnes plus ou moins importantes, mais la masse des travailleurs chez qui l'arrêt du travail détermine presque immédiatement la misère, et l'on comprendra que le problème du chômage ainsi défini s'impose toujours davantage à l'attention publique.

Pour résoudre ce problème, une étude scientifique approfondie est nécessaire. Il ne suffit pas, en effet, d'organiser de façon plus ou moins ingénieuse des institutions palliant les conséquences du chômage, il faut attaquer le mal dans sa racine, et, pour cela, déterminer d'une façon précise quelles sont ses causes. En incriminant comme nous venons de le faire le système économique moderne, nous n'avons formulé en somme qu'une hypothèse. Et d'autres hypothèses sont possibles. Pourquoi ne pas admettre celle-ci, infiniment moins inquiétante au point de vue social : les chômeurs sont des gens incapables de travailler, des demi-invalides ou des tarés ? En tous cas, à supposer même que le système de l'économie nationale soit à l'origine du mal, il faudrait préciser par quel mécanisme survient le déséquilibre entre la production et la consommation, et ceci, encore une fois, est à faire !

On ne peut, en effet, considérer comme vraiment explicatif le procédé qui consiste à énumérer au hasard un certain nombre de phénomènes en affirmant sans preuves que ces phénomènes sont les causes du chômage. Il ne suffit même pas d'appliquer

au hasard n'importe quelle forme de la méthode d'observation. Supposons, par exemple, qu'on se borne à étudier minutieusement un cas ou quelques cas de chômage, on apercevra bien entre le fait du chômage et tel ou tel autre phénomène des rapports probables. Mais l'observation étant, par hypothèse, bornée à très peu d'individus, il ne sera pas possible de vérifier s'il y a réellement concomitance entre les variations quantitatives des phénomènes observés.

Pour faire cette recherche, la seule méthode possible, Messieurs, vous en tomberez sûrement d'accord avec moi, c'est la méthode statistique. Sans doute, ses observations sont moins fines que celles de la méthode monographique. Il peut y avoir au sein des groupes formés une hétérogénéité plus ou moins grande; mais, qu'il soit tenu compte de cette réserve, que d'autre part on forme des groupes correspondants du ou des phénomènes supposés connexes: si les variations numériques des deux groupes sont concordantes, il y aura de grandes chances pour que le lien aperçu soit réel.

Une difficulté préliminaire doit, il est vrai, être résolue: comment mesurer le chômage? Les chiffres absolus, qu'il s'agisse d'individus en chômage, de cas de chômage, ou de journées de chômage, ne suffisent pas. Il faut, pour que la mesure ait une signification, rapporter ces chiffres absolus au nombre des individus susceptibles de travailler, c'est-à-dire, en gros, au total: *travailleurs + chômeurs*.

Les rapports de ce genre forment ce qu'on peut appeler des pourcentages de fréquence.

Je proposerai, d'autre part, d'appeler « séries composites », les séries de pourcentages de fréquence. De telles séries ont, en effet, pour caractéristique de porter sur les variations simultanées de deux phénomènes, dont les valeurs sont enregistrées respectivement dans le numérateur et dans le dénominateur du rapport considéré.

Reste alors à savoir dans quel cadre établir la série composite de pourcentages de fréquence que nous désirons avoir.

Noterons-nous les fluctuations de nos taux de chômage pendant une succession d'années ou à travers un certain nombre de circonscriptions territoriales? Ces deux cadres, donnant, l'un une série de successions, l'autre une série de répartitions dans l'espace; sont les plus usuels. Dans l'un comme dans l'autre, nous pourrions établir des séries relatives à d'autres phénomènes supposés en rapport avec le chômage, et rechercher des concomitances.

Mais, si ces cadres de temps et de lieu sont satisfaisants lorsqu'il s'agit de différencier des groupes d'observations d'un phénomène toujours très semblable à lui-même, on a peut-être plus d'avantages, quand on considère le chômage, à choisir une modalité plus caractéristique. Celle à laquelle j'ai finalement donné la préférence est la *profession* des chômeurs. On chôme en effet surtout, m'a-t-il semblé, non pas parce qu'on ne trouve aucune espèce de travail, mais, parce qu'on ne trouve pas de travail dans les métiers qu'on connaît, ou du moins dans ceux qu'on est apte à exercer. Il y aurait, dans cette hypothèse, un lien étroit entre le chômage et la profession, et il serait intéressant de rechercher si cette connexité amène une variation dans les taux professionnels de chômage. Supposons établie, par suite de ce raisonnement, une série composite portant sur ces taux professionnels. Supposons, comme l'expérience l'a souvent prouvé, qu'il y ait en effet des différences d'un taux à l'autre, supposons que ces différences soient trop fortes pour être dues à des erreurs accidentelles d'observations; il nous faudra bien admettre alors qu'il existe

au sein des différents groupes professionnels des facteurs de chômage de force variable.

Pour arriver à identifier ces facteurs, nous devons tout d'abord mesurer cette force variable. Il faudra donc chercher à l'isoler de toutes les autres influences agissant sur les taux. Ceci peut s'effectuer, selon moi, de la manière suivante : admettre que si l'on établit la moyenne de tous les taux professionnels, les influences professionnelles agissant sur ces taux se neutralisent l'une l'autre ; chercher alors par quel chiffre il faudrait multiplier cette moyenne neutre pour retrouver chacun des taux. Ce chiffre serait l'indice mesurant l'influence des facteurs professionnels du chômage dans le groupe considéré. Il est égal au quotient du taux professionnel par la moyenne des taux. Nous l'appellerons, si vous voulez bien, le *coefficient professionnel de chômage*.

Le calcul des coefficients en question faciliterait grandement, me semble-t-il, la recherche des causes professionnelles du chômage. En effet, il permettrait de rapprocher les industries ayant le même coefficient, de chercher par où ces industries se ressemblent et de cette comparaison naîtraient sûrement des inductions intéressantes, quant aux causes du chômage. Une difficulté est pourtant à prévoir : qui nous dit que les coefficients observés une fois se retrouveront lors d'une autre épreuve ? Qui nous dit que les influences professionnelles de chômage déjà divergentes d'une profession à l'autre ne varient pas également au sein d'une même profession ?

La première étape de la recherche à entreprendre ne sera donc complète que si l'on a, pour une même profession, plusieurs observations. Alors, en effet, de deux choses l'une : ou bien les coefficients seront différents et refléteront, par conséquent, l'influence des facteurs de force variable, ou bien ils seront constants et refléteront l'influence de facteurs fixes. Cette première orientation facilitera les recherches ultérieures. Il va de soi, d'ailleurs, que si elle révèle de la constance, la probabilité d'aboutir à un résultat positif sera beaucoup plus grande que dans le cas contraire.

Sur cette base logique, j'ai procédé, Messieurs, il y a quelque temps déjà, à une quadruple étude des coefficients professionnels du chômage fournis d'une part par les deux recensements français de 1896 et de 1901, d'autre part, par les deux recensements allemands de 1895 (1).

Sans doute n'ayant pas eu l'occasion de vous exposer à ce moment le résultat de mes recherches, ne l'aurais-je jamais fait, si je ne m'étais trouvé amené à procéder tout récemment, par suite de la publication des résultats du recensement français de 1906, à une nouvelle vérification de ma thèse. J'ai eu la satisfaction de constater qu'elle résistait victorieusement à cette épreuve. De là l'exposé que j'ai été invité à faire devant vous et dont j'aborde maintenant le détail technique.

## II

Pour calculer des coefficients professionnels de chômage il me fallait avant tout, Messieurs, faire choix des documents statistiques à étudier. Il est courant de déclarer

---

(1) Cf. Max LAZARD, *Le Chômage et la Profession*, contribution à l'étude statistique du chômage et de son coefficient professionnel. Paris, Alcan, 1909, in-8, 379 pages, avec tableaux et 7 graphiques.

que les statistiques du chômage n'ont aucune valeur. Et pour mieux les déprécier on les confond toutes dans la même condamnation. Ce n'est pas là le moyen de les améliorer et je veux croire qu'au sein de notre Société, tout au moins, cette attitude anti-scientifique n'a pas de partisans. Certes, beaucoup de chiffres publiés relativement au chômage prêtent à la critique, mais n'est-il pas vrai, d'autre part, qu'on néglige souvent de considérer, pour les apprécier, les circonstances mêmes dans lesquelles ils ont été rassemblés, les faits auxquels ils se rapportent : on publie par exemple, dans beaucoup de pays, et en particulier en Allemagne, les chiffres des opérations des bureaux de placement, statistique fort intéressante en elle-même ; puis, on vient faire à ces chiffres le reproche de donner une notion fautive sur le chômage. N'est-ce pas injuste ?

En fait le chômage, comme tel, ne fait pas encore l'objet de statistiques régulières analogues aux statistiques civiles ou financières. On se rabat donc, dès qu'on cherche des statistiques continues, sur des statistiques d'assurance, de placement, d'assistance, etc., qui, par définition, en quelque sorte, ne peuvent nous renseigner exactement sur le chômage. Pourquoi alors, au lieu de les condamner en bloc, ne pas indiquer avec précision quels enseignements elles sont susceptibles de donner, et, au contraire, sur quoi elles ne nous éclairent pas ?

A-côté de ces statistiques symptomatiques, il en est d'autres qui, si elles ont le grave défaut d'être discontinues, ont l'avantage de viser le chômage lui-même et sont loin d'être sans valeur : ce sont les décomptes de chômeurs joints aux recensements professionnels des grands pays d'Europe et en particulier aux trois derniers recensements français et aux recensements allemands de 1895.

Sans doute, ici encore, l'on doit, pour faire véritablement œuvre de statisticien et non de polémiste, prendre soin de préciser quel phénomène a été observé, par quelle méthode les chiffres ont été obtenus. Mais cela fait, il serait puéril de s'hypnotiser sur les erreurs que comportent fatalement un certain nombre de bulletins individuels. Ne devrait-on pas plutôt penser qu'au nombre de gens qui se sont déclarés en chômage sans l'être, peut et doit correspondre un nombre à peu près équivalent de gens qui sont en chômage et omettent de l'indiquer ?

Si l'on tient compte de ces considérations, on prêterait attention, et avec raison, aux recensements en question. Ils ont, en effet, le mérite de porter sur la population entière, de rapprocher les travailleurs des chômeurs, ce qui permet de calculer des taux de chômage, enfin de comporter une classification professionnelle détaillée, ce qui, pour l'objet particulier de notre recherche, est indispensable. Les recensements français ont, en outre, en propre, un grand mérite, c'est que, trois fois de suite, ils ont été exécutés avec une méthode à peu près identique, ce qui rend leur comparaison particulièrement significative.

Vous vous rappelez, je suppose, les caractéristiques de ces dénombremens français tant au point de vue du classement professionnel qu'au point de vue du type de chômage observé, caractéristiques qui sont d'ailleurs en rapports étroits les unes avec les autres.

La méthode suivie par l'Administration est la suivante : on demande à chaque personne recensée, outre l'indication de sa propre profession, le nom de l'établissement qui l'emploie et l'industrie de cet établissement ; on groupe les bulletins des gens appartenant au même établissement et on détermine, par le rapprochement de toutes les indications plus ou moins imparfaites fournies par chaque indi-

vidu, la nature exacte de la principale industrie exercée dans l'établissement en question ; on range alors tous les individus sous la rubrique correspondant à cette industrie sans s'occuper de la dénomination individuelle qu'ils ont pu se donner.

Cette méthode aboutit à classer les individus selon l'industrie à laquelle ils collaborent et non selon leur profession individuelle, mais cette distinction, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans mon livre (1), n'a pas l'importance qu'on pourrait croire. En effet, un grand nombre des spécialités professionnelles d'aujourd'hui, telles que mouleur, pareur, monteur, etc., n'ont de signification économique que rattachées à l'industrie dans laquelle on les exerce, et, d'autre part, les industries ainsi déterminées sont elles-mêmes trop nombreuses pour former chacune une rubrique particulière. Même en distinguant environ 1.400, ce qui est le chiffre auquel arrive l'Administration française, chiffre qui dépasse en minutie tout ce qui se fait à l'étranger, même ainsi, on groupe dans la même rubrique plus d'une industrie ; ainsi on ne distingue pas dans la ferronnerie les fabriques de ferrures, d'articles en fer, de boulons, etc. ; on confond de même toutes les industries produisant des ustensiles de ménage ou des outils en bois, toutes celles produisant des outillages en métal, etc., etc.

Ces rubriques elles-mêmes sont d'ailleurs encore trop nombreuses pour qu'on puisse raisonner sur elles. On forme donc des ensembles dénommés sous-groupes, groupes, sections, dans lesquels on les réunit par affinité, et le lien d'affinité principalement observé est celui qui tient au caractère des opérations exécutées, c'est-à-dire, en somme, aux spécialités professionnelles.

Vous voyez donc que finalement les deux classifications par profession et industrie n'en font qu'une à trois échelons : spécialités professionnelles à la base, industries collectives au milieu, enfin, au sommet, les groupes d'industries, réunies principalement d'après les professions dont elles comportent l'exercice.

Il y a pourtant à noter quelques exceptions à cette règle générale. Ce sont celles des professions auxiliaires, telles qu'ingénieur, employé de bureau, chauffeur, cocher, magasinier, professions auxquelles peuvent être assimilés certains métiers d'artisans : menuisier, serrurier, forgeron, électricien, mécanicien, etc. Dans ces différentes *spécialités professionnelles*, il y a incontestablement plus de salariés que ne le ferait apparaître le décompte des établissements consacrés à l'industrie correspondante.

Si donc, on ne suivait que le système de classification par industrie collective, le nombre d'ouvriers de ces spécialités resterait dissimulé.

Pour éviter ce défaut, l'Administration française a fait subir, en 1896 et 1901, aux fiches individuelles qui portaient l'indication de ces spécialités, un classement secondaire exclusivement basé sur cette indication même.

En 1906 même, elle a considérablement développé ce deuxième recensement en y faisant apparaître, à côté des professions auxiliaires et des métiers d'artisans, toutes les industries collectives groupées, en vertu d'un nouveau classement, sous environ cent cinquante rubriques.

Sans entrer dans le détail de cette manipulation, simple répartition nouvelle des 1.400 rubriques industrielles, il me suffit de vous indiquer comment, de la classification fondamentale selon l'industrie collective, découle logiquement, si l'on peut

---

(1) Cf. *op. cit.*, p. 63 et suiv.

ainsi parler, le décompte des chômeurs. Le procédé est le suivant : après avoir demandé à tous les salariés travaillant chez autrui le nom de leur employeur, une question subsidiaire est posée : si vous êtes sans emploi, depuis combien de jours est-ce ? Question à laquelle s'en ajoute une autre en 1896 et en 1906, mais pas en 1901, relativement aux causes du chômage.

Ainsi, le chômage visé par les recensements français n'est pas l'*absence de travail de tout professionnel*, mais seulement l'*absence d'emploi des salariés* travaillant habituellement chez autrui, le fait pour ceux-ci de ne pouvoir désigner de patron, excluant ainsi tout ce qui est chômage partiel, et même les chômages complets dans lesquels le contrat de travail n'est pas rompu.

Vous remarquerez, d'autre part, qu'on inclut dans le décompte tout manque actuel d'emploi quelle qu'en soit la cause, il faut et il suffit qu'il n'y ait plus de contrat de travail. Ainsi, tandis que l'ouvrier malade qui n'a pas perdu sa place ou le gréviste non renvoyé définitivement ne doivent pas se donner comme chômeurs, le malade ou l'ancien gréviste renvoyés sont invités à s'inscrire comme tels.

La seule grosse difficulté qui subsiste en ce qui concerne ces chômeurs, difficulté qui aurait presque à elle seule justifié qu'on les comptât à part, est celle de leur classement par industries. En effet, la nature de leur occupation habituelle ne peut être précisée par celle des occupations de leurs camarades, puisqu'ils sont sans place, de là leur agglomération dans des rubriques généralement moins précises ou tout au moins plus larges que celles des travailleurs occupés.

Les règles suivies par l'Administration française pour la classification professionnelle et pour le décompte des chômeurs étant ainsi rappelées, il me reste à vous dire comment j'ai procédé moi-même pour utiliser les chiffres recueillis.

Mon objectif devait être de rechercher le risque de chômage existant dans des groupes professionnels donnés.

Je devais donc viser à rapprocher, au sein de chaque profession, les chiffres de chômeurs fournis par l'Administration de ceux des travailleurs parmi lesquels ces chômeurs avaient pu se recruter. Une précaution préalable me parut utile à prendre, c'était de limiter temporairement mon observation aux hommes. En effet, les occupations des hommes et des femmes dans une même industrie sont souvent très différentes ; leur taux de chômage peut donc varier. De plus, le taux féminin est moins significatif que le taux masculin ; enfin les observations faites comportent plus de risques d'erreurs quand il s'agit des femmes que dans le cas des hommes. C'est donc à ceux-ci que j'ai provisoirement limité mon observation.

Parmi les hommes, je n'ai naturellement considéré que les salariés, à l'exclusion des travailleurs isolés et des chefs d'industrie, cette sélection m'étant imposée par le fait que ces salariés seuls sont invités à indiquer leur chômage. Seulement, pour avoir un taux correct, j'ai comparé le chiffre des chômeurs, non pas à celui des salariés occupés seul, mais au total : *salariés occupés + chômeurs*.

En effet, la question que nous nous posons est celle-ci : sur 100 individus susceptibles de chômer, combien chôment effectivement ? Le dénominateur du rapport doit donc comprendre à la fois ceux qui sont atteints par le mal et ceux qui pourraient l'être.

Reste la grosse difficulté de la formation des groupes professionnels. J'ai été obligé, à cet égard, de faire subir aux chiffres de l'Administration d'assez forts remaniements.

Il ne pouvait être évidemment question de distinguer les 1.400 rubriques de la classification détaillée. Il importait en effet, avant tout, que tous les chômeurs susceptibles d'avoir été recrutés dans un milieu donné fussent bien rapprochés des salariés de ce milieu et vice versa, d'où la nécessité de rassembler en un bloc toutes les rubriques susceptibles de comporter des chevauchements.

Malheureusement, je ne pouvais me contenter des rapprochements faits par l'Administration, rapprochements inspirés par d'autres préoccupations que la mienne. En voici une preuve frappante. L'Administration, faisant son principal classement selon l'industrie collective, distingue tout naturellement la pêche maritime de la navigation maritime, la première formant la section 1, et la deuxième étant rapprochée de l'ensemble des industries de transport. Or, on trouve, dans le recensement de 1901, les chiffres suivants :

	Salariés occupés	Chômeurs
Pêche . . . . .	26.000	800
Transports par mer . . . . .	32.000	2.200

Cette différence considérable des taux de chômage étant surprenante, on est amené à scruter de plus près les rubriques individuelles des deux groupes et on trouve qu'à l'industrie principale « transports maritimes » est rattachée la rubrique « marin, matelot, sans autre indication ». On comprend alors ce qui s'est passé : la plupart des chômeurs dans la population maritime se sont inscrits sous la rubrique générale « marin » ou « matelot » et ont été classés de ce fait aux transports, mais rien ne garantit qu'ils n'appartiendraient pas aussi bien, en temps de travail, à des équipages de pêche.

Vous le voyez, j'ai dû reprendre une à une chacune des rubriques du recensement, en vue de rassembler dans des groupements nouveaux, plus ou moins vastes, tous les travailleurs occupés et tous les chômeurs susceptibles de se recruter dans une même industrie. Dans ce travail de reconstitution, j'ai dû négliger un certain nombre de rubriques très vagues, qu'on ne peut rattacher à aucun groupement, telles que « profession non spécifiée », « industrie mal définie », « journalier, manœuvre, sans autre indication », etc.

Enfin un dernier remaniement m'a paru nécessaire, destiné à tenir compte, dans la mesure du possible, du décompte par spécialités individuelles dont je vous ai entretenus. Prenons, par exemple, la rubrique « menuisier ». Elle contiendra comme chômeurs tout ce qui est menuisier, mais un certain nombre de menuisiers sont occupés dans des entreprises dont l'industrie principale n'a rien à voir avec la menuiserie : textile, mécanique, etc. Donc le taux de chômage des menuisiers, si on s'en tient aux rubriques de la classification générale, est faussé. Pour le rétablir j'ai fait usage, du mieux que j'ai pu, du classement secondaire des professions individuelles. — Ce ne sont pas là des « coups de pouce » artificiellement donnés pour faire dire aux chiffres ce qu'on désire, mais bien des corrections nécessaires pour l'utilisation la meilleure possible des chiffres fournis, et je serais porté à considérer plutôt comme un éloge que comme un blâme cette critique, qui m'a été récemment faite, d'avoir donné aux statistiques que j'ai utilisées une « homogénéité qu'elles ne possédaient pas primitivement » (1).

---

(1) Cf. D. BELLET, *Le Chômage et son remède*. Paris, Alcan, 1911, p. 48.

Quoi qu'il en soit, par ces divers procédés appliqués tout d'abord au recensement de 1901, je suis arrivé à constituer 165 groupements dans lesquels j'ai calculé, d'après les chiffres officiels, le taux de chômage régnant à la date du recensement. Les résultats obtenus ont révélé une grande diversité des taux de chômage variant de 0 à 10 % ou plus. J'ai alors voulu vérifier si cette même diversité se retrouvait dans le recensement plus ancien de 1896. J'ai donc refait sur les chiffres de celui-ci les opérations correspondantes à celles que j'avais faites pour le recensement de 1901. Le graphique B ci-après (graphique tiré de mon étude sur *Le Chômage et la Profession*, et précédé dans celle-ci par un graphique A sur lequel je n'ai pas le temps de m'étendre ce soir) représente la double série de taux professionnels de chômage ainsi constitués (1).

A examiner d'un peu plus près les 165 éléments de ce graphique, vous serez frappés, je crois, messieurs, de voir combien ils diffèrent entre eux et combien au contraire sont proches l'un de l'autre les deux taux notés pour chaque industrie. C'est bien, me semble-t-il, la confirmation des deux idées que je vous indiquais dans la première partie de mon exposé, à savoir :

1° Que le taux de chômage dépend au moins pour partie de facteurs professionnels inégalement actifs d'une profession à l'autre ;

2° Que, pour chaque industrie considérée isolément, les facteurs professionnels en question ont au contraire une influence assez constante.

Vous remarquerez que le graphique B porte sur les taux professionnels eux-mêmes. En montrant que ces taux sont, à cinq ans de distance, à peu près semblables à eux-mêmes, il prouve en quelque sorte plus qu'on ne lui demande ; il nous suffirait, en effet, pour justifier notre thèse, que les valeurs relatives des taux par rapport à leur moyenne, et non leurs valeurs absolues, fussent semblables.

Il vaudrait même mieux, en tout état de cause, considérer les premières et non les secondes, car pour mesurer, comme nous voulons le faire, la force des facteurs professionnels du chômage, pour pouvoir vérifier facilement sa constance, ce sont les valeurs relatives et non les absolues qu'il importe de connaître.

J'ai procédé, Messieurs, pour les chiffres de 1896 et de 1901 à ce remplacement des valeurs absolues des taux par leurs valeurs relatives et comme, entre temps, les résultats du recensement de 1906 avaient été publiés, j'ai pris également en considération les chiffres de 1906. Vous trouverez en annexe à la présente communication le tableau des groupements formés pour 1906, tableau qui ne figurait pas dans ma première étude et qui est la partie inédite du travail que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir.

Considérez, dans ce tableau, la colonne 7 contenant les valeurs relatives des taux de 1906 par rapport à leur moyenne, 23,3 ‰, rapprochez ces valeurs relatives des données correspondantes pour 1896 (moyenne des taux, 31,0 ‰) et pour 1901 (moyenne des taux 29,7 ‰) et avec ces trois séries de valeurs relatives, vous pouvez dresser le graphique par lignes brisées ci-après (2). Il révèle de façon frappante,

---

(1) Pour les chiffres absolus sur lesquels reposent les proportions représentées dans le graphique, et en particulier pour l'observation relative au groupement 152, Commis voyageurs, cf. *Le Chômage et la Profession*, tableau III, p. 136-151.

(2) J'ai signalé moi-même dans *Le Chômage et la Profession*, p. 162, que le procédé des lignes brisées appliqué à des répartitions qualitatives comme est la nôtre (répartition des travailleurs et des chômeurs d'après la profession) est critiquable. D'autre part, il donne certainement une impression beau-

me semble-t-il, la quasi constance des coefficients professionnels du chômage, le mouvement des trois lignes étant, sauf quelques exceptions, étonnamment uniforme.

Pour avoir de cette constance une notion précise, j'ai cru devoir chercher à perfectionner un indice numérique de la ressemblance globale des trois séries de valeurs. Sans doute, un chiffre de ce genre n'a pas, en valeur absolue, une grande signification car, selon la convention qu'on fait, selon la méthode de calcul qu'on adopte, ce chiffre peut varier, alors que les grandeurs qu'il mesure resteront inchangées.

D'autre part, il s'agit ici de séries hétérogènes, se rapportant non pas à trois phénomènes mesurés 165 fois mais à 165 phénomènes mesurés chacun trois fois, et l'on peut se demander s'il est légitime de bloquer en une moyenne les 165 ressemblances en question. Comme mon exposé même vous le prouve, j'ai conclu, sur ce point, par l'affirmative, et il m'a semblé désirable de calculer cette ressemblance moyenne, non pas tant pour avoir une expression absolue de sa valeur que pour pouvoir, en comparant l'indice trouvé à d'autres indices calculés par le même procédé, apercevoir d'un coup d'œil s'il y a, dans l'ensemble, entre telle et telle série d'observations plus ou moins de ressemblance qu'entre telle et telle autre, si, par exemple, la constance des coefficients professionnels du chômage a été plus grande, dans l'ensemble, de 1896 à 1901 que de 1901 à 1906.

Restait à faire choix d'un indice de ressemblance. Il y en a un qui a été principalement mis en œuvre par les statisticiens anglais et dont la formule, mystérieuse sans doute pour qui n'est pas initié, est la suivante :

$$\frac{\Sigma x_a x_b}{\sqrt{\Sigma x_a^2 \Sigma x_b^2}}$$

Cet indice, généralement connu sous le nom de coefficient de corrélation, ne m'a pas paru, en l'espèce, le meilleur à choisir, et je lui en ai préféré un autre infiniment plus simple, basé sur le raisonnement suivant.

Soit un couple isolé d'observations, par exemple les coefficients 1,50 et 1,60. La ressemblance de ces deux valeurs est d'autant plus grande que l'écart qui les sépare est plus petit. Rapportons la plus petite des deux valeurs à la plus grande. La fraction obtenue variera entre 0 et 1. Elle vaudra 0 quand l'une des deux valeurs étant nulle la ressemblance sera nulle. Elle vaudra 1, au contraire, quand les deux valeurs seront égales, c'est-à-dire parfaitement ressemblantes. Ce qui est vrai d'un couple isolé d'observations, l'est aussi de toutes les observations réunies. Mettons bout à bout les plus petites valeurs de chaque couple et comparons cette longueur à celle des plus grandes valeurs mises également bout à bout : le rapport de la petite longueur à la plus grande nous donnera, me semble-t-il, une notion assez satisfaisante de la ressemblance moyenne des deux séries d'observations.

L'indice ainsi calculé prend pour la comparaison 1896-1901 la valeur 0,75, pour 1901-1906 il est égal à 0,79, et pour 1896-1906 à 0,74.

---

coup plus frappante que les autres méthodes graphiques. Le présent exposé ayant fait l'objet d'une communication orale, l'intérêt que j'avais à être le plus clair possible m'a fait donner la préférence à une méthode qu'en règle générale je continue à trouver défectueuse.

Par ces précisions numériques nous synthétisons, je le répète, mieux encore que nous ne pouvons le faire par la vision, la ressemblance des coefficients professionnels du chômage dans les trois observations faites. Nous préparons, en même temps, la voie à d'autres comparaisons analogues susceptibles de nous renseigner sur la stabilité générale des coefficients dans d'autres circonstances.

A ce propos, je vous ai indiqué, Messieurs, au début de ma communication, que j'avais fait moi-même dans le livre dont je vous ai déjà parlé, deux recherches semblables à celles que je viens de vous exposer, et relatives aux deux recensements allemands de juin et de décembre 1895.

Sans vouloir entrer dans le détail de cette nouvelle série d'opérations, je vous signalerai simplement que les ressemblances constatées, sans être aussi grandes qu'entre les recensements français, sont pourtant loin d'être nulles. Les indices de ressemblance, calculés par la méthode dont je vous ai parlé, figurent au tableau ci-dessous.

**Indices de ressemblance obtenus en rapprochant deux à deux les séries de coefficients professionnels du chômage fournis par les recensements ci-dessous :**

Allemagne, juin et décembre 1895. . . . .	= 0,65
Allemagne, juin 1895 et France, 1896 . . . . .	= 0,65
Allemagne, juin 1895 et France, 1901 . . . . .	= 0,60
Allemagne, décembre 1895 et France, 1896 . . . . .	= 0,56
Allemagne, décembre 1895 et France, 1901 . . . . .	= 0,56

### III

Si vous êtes d'accord avec moi, Messieurs, pour penser que la diversité des coefficients professionnels du chômage et leur constance relative au sein d'un groupe de professions donné sont actuellement prouvées, vous accepterez volontiers, je pense, les conclusions qu'il me reste à vous soumettre. Il s'agit, par celles-ci, d'interpréter au point de vue causal les constatations faites. Leur premier enseignement est, me semble-t-il, que les causes individuelles du chômage, fréquemment mises en avant comme les principales, ou bien n'ont qu'une action infime, ou bien ne sont pas vraiment individuelles. L'on attribue souvent, par exemple, les grèves à l'action personnelle des meneurs. Si ce point de vue était exact, comme il n'y a pas de raison pour qu'il y ait en moyenne plus de « meneurs » dans une industrie que dans l'autre, « un décompte du chômage par industries où figureraient à côté d'autres chômeurs les grévistes, devrait présenter des taux moins divergents qu'un décompte ne visant pas les grévistes : la répartition égale des grévistes entre les divers groupes professionnels tendrait à stabiliser les taux observés. Or, les recensements français ne tiennent pas compte des grévistes tandis que les recensements allemands de 1895 les notent, et pourtant les taux allemands ne sont nullement plus uniformes d'une industrie à l'autre que les taux français. Ils diffèrent au contraire tout autant, et qui plus est, d'une manière assez semblable (1) ». Ceci semble bien indiquer

(1) Cf. *Le Chômage et la Profession*, p. 344.

que les grèves ne jouent pas, comme causes individuelles du chômage, le rôle qu'on leur attribue souvent.

Pour la maladie, le même raisonnement s'applique : *a priori*, l'on s'attend à trouver dans tout groupement de travailleurs à peu près la même proportion de malades. « La présence de ces malades dans un décompte de chômeurs classés par industries devrait donc atténuer la diversité des taux de chômage constatés. Or, les chômeurs par maladie sont tous comptés dans les recensements allemands tandis qu'ils ne figurent dans les chiffres français que lorsque la maladie a amené une rupture du contrat de travail. Les taux allemands devraient donc, si la maladie jouait comme cause première de chômage, être moins divers que les taux français. Puisqu'ils ne le sont pas, il faut admettre que la maladie, ou bien n'est qu'une cause apparente de chômage, ou bien n'est qu'une cause seconde subordonnée elle-même aux causes industrielles du chômage (1). » Cette induction, si hardie qu'elle puisse paraître, est d'ailleurs confirmée, de façon éclatante, par une étude du professeur Schanz relativement aux chiffres allemands de 1895, étude parue il y a plus de dix ans (2).

Si l'on considère enfin les autres causes dites « personnelles » du chômage, telles que l'âge, la demi-validité, la paresse, le manque de qualification professionnelle, la même conclusion s'impose. Les chômages dus à ces causes sont inclus dans les chiffres des cinq recensements étudiés ; or, malgré l'influence égalisatrice qu'ils devraient avoir, les taux restent très différents ; c'est donc que l'influence en question est peu accentuée. Sans doute, il y a un problème du chômage des demi-valides ou du chômage des non qualifiés, comme il y a un problème du chômage-maladie ou du chômage-grève, mais « nous croyons que ces problèmes ne pourront être résolus qu'après celui que posent les rapports entre les professions et le chômage et nous prétendons que les observations statistiques faites nous autorisent à penser ainsi » (3).

Même parmi les causes collectives de chômage, il y en a dont le rôle me semble exagéré. Je pense, en vous disant cela, à l'industrie du bâtiment, et à son chômage hivernal. Pour tout le monde, il est entendu que si le bâtiment chôme en hiver, c'est à cause du froid. Mais alors, pourquoi le recensement allemand fait au mois de juin révèle-t-il un coefficient de chômage très élevé ? N'est-ce pas, peut-être, l'indication que le chômage du bâtiment est moins dû aux intempéries qu'à des influences professionnelles encore mal déterminées ?

D'une manière générale, c'est vers la recherche de ces influences que nous oriente l'étude des coefficients professionnels du chômage. Pour poursuivre cette recherche, il sera sans doute bon d'adjoindre la méthode monographique à la méthode statistique. Il faudra en effet scruter l'organisation, le mécanisme de chaque industrie, afin d'apercevoir par où, si je puis dire, s'y introduit le chômage. Mais, déjà, l'on peut tirer des statistiques elles-mêmes d'utiles suggestions. Ainsi, je me permettrai de vous soumettre un dernier graphique G (4), destiné à rechercher s'il n'y aurait

---

(1) Cf. *Le Chômage et la Profession*, p. 345.

(2) Cf. G. SCHANZ, *Neue Beiträge zur Frage der Arbeitslosenversicherung*. Berlin, Heymann, 1897, p. 175 et 213.

(3) Cf. *Le Chômage et la Profession*, p. 348.

(4) Les graphiques C, D, E qui, dans mon livre, s'intercalent entre le graphique B et celui-ci, ne sont pas visés dans la présente communication.

pas un lien entre le coefficient professionnel du chômage et le degré de la concentration industrielle.

Comme indice de ce degré de concentration, j'ai pris l'effectif moyen des établissements industriels dans les divers groupes professionnels français. J'ai calculé cet effectif moyen aussi soigneusement que possible, en prenant comme cadre de classification celui qui m'avait servi pour la comparaison des recensements français avec les allemands. Ce cadre ne comportait que 102 groupes professionnels. Sur ces 102 groupes, j'ai dû en laisser 7 de côté parce qu'il était impossible d'établir pour eux la valeur de l'effectif moyen. Pour les 95 groupes restants, j'ai pris la valeur relative des effectifs, je l'ai opposée à la valeur relative des taux, c'est-à-dire aux coefficients professionnels, et j'ai obtenu le résultat consigné dans le graphique G.

Vous y apercevrez, je crois, clairement, l'existence d'un rapport inverse entre la concentration industrielle et le taux de chômage. La ligne brisée représente les valeurs du coefficient professionnel de chômage, les rectangles teintés représentent la valeur relative des effectifs moyens. Les groupes professionnels sont ordonnés selon la valeur décroissante des coefficients de chômage. Or, pour tout le haut de la ligne brisée, les rectangles restent petits, tandis qu'ils sont presque tous très longs là où la ligne brisée se rapproche du 0. On pourrait donc, en somme, donner des enseignements du graphique G la formule suivante : « Jamais on ne trouve de forts chômages dans les industries centralisées ; le plus souvent, les industries non centralisées ont de forts chômages (1). »

Sans doute ne peut-on pas dire qu'il y ait un lien causal direct entre les deux phénomènes de la concentration industrielle et du chômage ; mais, si nous passons de l'idée de la concentration industrielle à celle de l'extension des débouchés commerciaux, si nous songeons que les industries centralisées sont, par définition, en quelque sorte, les industries régnant sur de vastes marchés, dans lesquels les fluctuations locales se compensent, et par conséquent sont des marchés stables, peut-être apercevrons-nous alors une cause susceptible d'expliquer les différences des coefficients professionnels de chômage.

Je ne veux pas trop insister, Messieurs, sur ces conclusions encore fragiles. J'ai seulement cherché à dégager les premiers enseignements de certaines constatations statistiques dont il me semblait qu'on n'avait pas suffisamment, jusqu'à présent, souligné l'importance.

En replaçant le phénomène du chômage dans ce qui m'apparaît comme son véritable cadre, en montrant que le chômage dépend étroitement de facteurs professionnels, je crois beaucoup moins avoir résolu un certain problème qu'ouvert la porte à beaucoup d'autres. L'organisation et la fonction des différentes industries, l'anatomie et la physiologie du corps économique, si je puis ainsi parler, sont encore mal connues. Pour lutter efficacement contre le chômage, c'est, selon moi, cette ignorance qu'il faut combattre : en utilisant de mon mieux, dans ce but, la méthode statistique, j'ai été heureux de rendre modestement hommage à la déesse que nous servons tous ici.

Max LAZARD.

---

(1) Cf. *Le Chômage et la Profession*, p. 336.

## ANNEXES

---

### I. — Tableau des taux de chômage des divers groupes professionnels d'après le Recensement français de 1906 ; calcul de leurs valeurs relatives et des indices de ressemblance entre ces valeurs relatives et celles des taux correspondants de 1896 et de 1901.

Rappelons d'abord de quelle source officielle les chiffres qui suivent sont tirés.

Ce sont les *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 4 mars 1906*. Publication de la Statistique générale de la France, Paris, Imprimerie nationale, 1911, tome I, deuxième partie, p. 194 : *Tableau récapitulatif pour la France entière de la population active classée par industries ou professions*.

Ce tableau contient la répartition, sous environ 1.400 rubriques industrielles distinctes, de la population active résidant en France à la date du 4 mars 1906. J'en ai extrait les données concernant les salariés occupés et en chômage de sexe masculin. J'ai opposé le nombre des chômeurs au total *Employés et ouvrier occupés plus chômeurs*. J'ai cherché à répartir ces professionnels dans des groupes moins nombreux que ceux de la classification détaillée, et constitués de telle sorte que chacun réunisse bien dans son sein tous les salariés et tous les chômeurs susceptibles d'en faire partie.

Ces groupes nouveaux avaient été déjà établis par moi dans l'étude que j'avais consacrée aux recensements de 1896 et de 1901. Je n'ai donc eu qu'à répartir dans les cadres déjà tracés les rubriques de 1906, en tenant compte, bien entendu, des petits remaniements subis d'un recensement à l'autre par la classification officielle. Comme pour les chiffres de 1896 et de 1901, j'ai laissé en dehors de la comparaison les rubriques industrielles trop vagues telles que « manœuvre, sans autre indication », etc.

Enfin j'ai cherché à corriger les chiffres de certaines rubriques de la classification *selon l'industrie collective*, à l'aide des chiffres relatifs à la classification *selon la profession individuelle*.

Mais ici, j'ai dû procéder d'une manière tout à fait artificielle. En effet, au moment où j'ai fait ce travail, la répartition des professionnels selon la profession individuelle (contenue dans le tome I, quatrième partie, p. 202 et suivantes, du recensement de 1906) n'avait pas encore été publiée.

De plus, en raison du développement beaucoup plus grand donné par l'Administration à ce décompte en 1906, les données relatives à 1906 n'étaient plus strictement comparables à celles de 1901 et de 1896. Les corrections de ce genre sont d'ailleurs toujours assez grossières et, comme ce qui m'intéresse est une donnée dérivée, peu sensible aux petites variations des chiffres absolus dont elle procède, j'ai tout simplement ajouté aux chiffres de 1906 les nombres de spécialités calculés précédemment par moi d'après les chiffres du recensement de 1901. Pour les lecteurs qui désireraient retrouver sous mes chiffres ceux de l'Administration, je fais suivre le présent tableau d'un décompte de contrôle.

Je dois signaler, d'autre part, que les valeurs relatives des taux ont comme étalon, non pas le taux moyen de chômage du recensement de 1906, mais la moyenne des taux tels que je les ai calculés. On trouvera dans mon livre, page 156, la raison de ce choix.

Quant aux colonnes 8, 9, 10, 11, servant au calcul de l'indice de ressemblance entre les chiffres de 1906, ceux de 1896 et de 1901, on trouvera leur explication dans le corps même de ma communication, p. 5.

# **I — TABLEAU DES TAUX DE CHOMAGE**

**DES DIVERS GROUPES PROFESSIONNELS**

(1)	(2)	NUMÉROS D'ORDRE		(3)	(4)	CHOMEURS	POUR MILLE	(7)	COMPARAISON DES COEFFICIENTS PROFESSIONNELS DU CHOMAGE		
		des RUBRIQUES ADMINISTRATIVES							en 1896 et en 1906	en 1901 et en 1906	
		TOTALISÉS	dans chaque groupe								
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1	Pêche et transports maritimes	1 — 5,6 à 5,62	55,352	3,334	60,2	2,58	1,85	2,58	1,67	2,58	
2	Pêche fluviale et pisciculture	1,1 à 1,3	1,669	15	8,9	0,38	0,25	0,38	0,38	0,38	
3	Travailleurs des forêts	2,1 à 2,13 — 2,15	24,388	452	18,5	0,79	0,68	0,79	0,62	0,79	
4	Gardes-chasse	2,14	1,722	18	10,4	0,45	0,37	0,45	0,32	0,45	
5	Culture, élevage	2 A	1,953,883	9,753	4,0	0,21	0,21	0,39	0,21	0,38	
6	Mines et minières	3 A	201,189	1,449	5,7	0,24	0,24	0,28	0,16	0,24	
7	Carrières, taille de pierres	3 B	82,768	3,219	38,9	1,67	1,26	1,42	1,42	1,67	
8	Chauffeurs	4,02 — 5,474 — 8,63 — Décompte spécial (1)	51,657	1,540	29,8	1,28	1,10	1,28	1,09	1,28	
9	Minoterie, meunerie	4,1 à 4,113	49,839	562	11,3	0,46	0,40	0,46	0,41	0,46	
10	Beurrerie, fromagerie	4,114 à 4,116	6,155	65	10,6	0,38	0,38	0,45	0,39	0,45	
11	Industrie du sucre	4,12 à 4,124	16,879	69	4,1	0,18	0,18	0,19	0,16	0,18	
12	Industrie de l'alcool et des liqueurs	4,1250 à 4,134	15,891	139	8,7	0,37	0,37	0,38	0,33	0,37	
13	Industrie des vins mousseux, cavistes	4,136 à 4,1360	5,782	194	33,6	1,44	1,34	1,44	1,33	1,44	
14	Bière, cidre	4,14 à 4,144	20,861	212	10,2	0,44	0,35	0,44	0,33	0,44	
15	Glace, eaux minérales	4,146 à 4,148	5,789	14	2,4	0,10	0,10	0,14	0,10	0,14	
16	Bouillangerie	4,15 — 4,1512 —	71,458	4,710	60,8	2,61	2,24	2,61	2,23	2,61	
17	Pâtisserie	4,151 à 4,1514	15,981	840	52,6	2,26	2,26	2,28	2,17	2,26	
18	Confiserie	4,16 à 4,164	4,739	174	36,7	1,58	1,58	1,87	1,50	1,58	
19	Chocolaterie	4,162	4,904	46	9,4	0,40	0,40	0,44	0,31	0,40	
20	Conservé de légumes	4,165 à 4,1655	3,574	1	0,3	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	
21	Fabrication du vinaigre et de la moutarde	4,166 à 4,1664	924	1	1,1	0,04	0,04	0,16	0,04	0,09	
22	Travail de la chicorée et du café	4,167 à 4,169	1,567	4	2,6	0,11	0,10	0,11	0,11	0,21	
23	Conserves de poissons	4,17 à 4,170	2,412	40	4,1	0,05	0,05	0,18	0,18	0,12	
24	Charcuterie	4,172 à 4,173	17,508	852	48,7	2,09	2,04	2,09	2,00	2,09	
25	Abatage de viande, triperie	4,18 à 4,185	9,744	17	6,2	0,27	0,27	0,46	0,23	0,27	
26	Feuille, amidon, margarine	4,19 à 4,197	2,767	4	1,4	0,06	0,06	0,09	0,06	0,11	
27	Produits chimiques (sans autre indication), acides et sels divers	4,2 — 4,25 à 4,258 — 4,266 —	21,218	27	1,3	0,05	0,05	0,06	0,03	0,05	
28	Produits pharmaceutiques et similaires	4,21 à 4,225	3,908	5	1,3	0,05	0,05	0,07	0,03	0,05	
29	Huilerie	4,23	7,276	28	3,8	0,16	0,16	0,44	0,16	0,21	
30	Stéarinerie	4,234 à 4,2357 —	4,286	15	3,5	0,15	0,15	0,34	0,15	0,30	
31	Savonnerie	4,236	3,879	71	18,3	0,79	0,46	0,79	0,77	0,79	
32	Parfumerie	4,2361 à 4,237	2,083	7	3,4	0,15	0,15	0,30	0,15	0,35	
33	Industrie des déchets animaux et engrais	4,24 à 4,2441 —	11,200	5	0,4	0,02	0,02	0,05	0,02	0,03	
34	Vidange	4,245 à 4,245	3,028	19	6,3	0,27	0,27	0,31	0,27	0,30	
35	Gaz, coke, acétylène	4,26 à 4,2611 —	28,597	42	1,5	0,06	0,06	0,09	0,06	0,06	
36	Agglomérés	4,262 à 4,263 — 4,975	3,366	1	0,3	0,01	0,01	0,07	0,01	0,03	
37	Raffinerie et épuration de pétrole	4,264 à 4,265 —	3,824	1	0,3	0,01	0,01	0,06	0,01	0,03	
38	Matières explosibles	4,27 à 4,2781	1,906	5	2,6	0,11	0,11	0,41	0,11	0,37	
39	Substances floculantes et similaires	4,28 à 4,289	8,380	9	1,1	0,04	0,04	0,09	0,04	0,09	
40	Caoutchouc	4,31 à 4,314 —	9,699	69	7,1	0,30	0,28	0,30	0,30	0,31	
41	Linoléum, celluloid	4,32 à 4,323	1,177	»	»	»	»	»	»	»	
42	Fabrication du papier et du carton	4,33 à 4,345	26,631	308	7,8	0,33	0,33	0,36	0,23	0,33	
43	Fabrication de cartes et cartonnages	4,35 à 4,356	7,880	155	19,7	0,85	0,85	1,31	0,85	1,03	
44	Fabrication de papiers peints	4,358 à 4,359	1,949	13	6,7	0,29	0,29	0,29	0,29	0,29	
45	Reliure	4,36 — 4,383	3,438	251	73,0	3,13	2,50	3,13	2,84	3,13	



NUMÉROS D'ORDRE	GROUPES PROFESSIONNELS	NUMÉROS D'ORDRE		SALAIRES	CHOMEURS	POUR MILLE	COEFFICIENT PRO-FESIONNEL DU CHOMAGE ou valeur relative des taux par rapport à leur moyenne : 23,3 o/oo	COMPARAISON DES COEFFICIENTS PROFESSIONNELS DU CHOMAGE												
		des						en 1896 et en 1906		en 1901 et en 1906		DANS CHAQUE COUPLE d'observations faites, coefficient								
		(3)	(2)					(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)					
		RUBRIQUES ADMINISTRATIVES TOTALISÉES dans chaque groupe																		
105	Ferronnerie, quincaillerie.	4,7210 à 4,7222		22.069	76	3,4	0,15	0,14	0,15	0,15	0,19	0,15	0,15	0,15	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19	0,19
106	Maréchaux ferrants.	4,7225		37.841	1.146	30,3	1,30	0,91	1,30	1,30	1,20	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30	1,30
107	Taillanderie.	4,723 à 4,7238		8.755	119	13,6	0,58	0,58	0,66	0,66	0,51	0,58	0,58	0,58	0,58	0,58	0,58	0,58	0,58	0,58
108	Limes.	4,724 à 4,7241		3.118	41	13,1	0,56	0,56	0,67	0,67	0,56	0,78	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56
109	Chaines et câbles.	4,7246		14	14	11,6	0,50	0,32	0,50	0,50	0,50	0,86	0,32	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
110	Tréfilerie.	4,725 à 4,7253		11.502	42	3,7	0,16	0,16	0,34	0,34	0,16	0,39	0,16	0,34	0,16	0,34	0,16	0,34	0,16	0,39
111	Clouterie.	4,726 à 4,7268		4.258	32	7,5	0,32	0,32	0,55	0,55	0,32	0,57	0,32	0,55	0,32	0,55	0,32	0,55	0,32	0,57
112	Articles de fer ou acier, plumes de métal, etc.	4,7269 à 4,7277		2.933	12	4,1	0,18	0,18	0,48	0,48	0,18	0,27	0,18	0,48	0,18	0,48	0,18	0,48	0,18	0,27
113	Petite quincaillerie.	4,7279 à 4,7283		1.041	1	0,9	0,03	0,01	0,03	0,03	0,01	0,03	0,01	0,03	0,01	0,03	0,01	0,03	0,01	0,03
114	Ustensiles de ménage en fer battu.	4,7284 à 4,7288		4.388	1	0,2	0,01	0,01	0,07	0,07	0,01	0,07	0,01	0,07	0,01	0,07	0,01	0,07	0,01	0,07
115	Serrurerie, chaudronnerie fer et cuivre, construction mécanique.	4,03 — 4,7295 à 4,731 à 4,7341		403.032	12.710	31,5	1,35	1,32	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
116	Tôlerie.	4,734 à 4,735		10.139	183	18,0	0,77	0,72	0,77	0,77	0,77	0,91	0,77	0,77	0,77	0,77	0,77	0,77	0,77	0,91
117	Armurerie.	4,735 à 4,7356		5.249	204	38,9	1,67	1,67	2,09	2,09	1,64	1,67	1,67	2,09	1,64	1,67	1,67	2,09	1,64	1,67
118	Fonderie de deuxième fusion.	4,736 à 4,739		34.676	600	17,3	0,74	0,54	0,74	0,74	0,74	0,83	0,54	0,74	0,74	0,83	0,54	0,74	0,74	0,83
119	Électricité (appareils et distribution).	4,769 à 4,7697 ; 4,925 — Décompte spécial (1)		28.939	867	29,9	1,28	1,28	1,33	1,33	1,28	1,36	1,28	1,33	1,28	1,36	1,28	1,33	1,28	1,36
120	Articles en métaux communs autres que le fer.	4,7715 — 4,7749 à 4,7757 à 4,7794 — 4,795 à 4,7955 — 4,798 — 4,84 à 4,8440		33.974	1.043	30,7	1,32	1,07	1,32	1,32	1,32	1,47	1,07	1,32	1,32	1,47	1,07	1,32	1,32	1,47
121	Décolletage (vis en fer et en cuivre).	4,775 à 4,7753		3.839	122	32,8	1,41	0,75	1,41	1,41	1,02	1,41	0,75	1,41	1,02	1,41	0,75	1,41	1,02	1,41
122	Instruments de chirurgie et d'optique.	4,786 à 4,7881		6.758	113	16,7	0,72	0,49	0,72	0,72	0,59	0,72	0,49	0,72	0,59	0,72	0,49	0,72	0,59	0,72
123	Instruments de musique en métal.	4,789 à 4,7893		1.855	9	4,8	0,21	0,21	0,26	0,26	0,20	0,20	0,21	0,26	0,20	0,20	0,21	0,26	0,20	0,20
124	Ferblanterie, zingage.	4,79 à 4,793		20.594	34	42,2	1,81	0,85	1,81	1,81	1,09	1,81	0,85	1,81	1,09	1,81	0,85	1,81	1,09	1,81
125	Fonderie de caractères d'imprimerie.	4,7974		805	1.391	67,5	2,90	2,15	2,90	2,90	2,15	2,15	2,15	2,90	2,15	2,15	2,90	2,15	2,15	2,15
126	Gravure sur métaux.	4,81 à 4,8194		2.509	160	63,8	2,74	2,32	2,74	2,74	2,74	2,74	2,32	2,74	2,74	2,74	2,32	2,74	2,74	2,74
127	Horlogerie, bimbeloterie.	4,82 à 4,837		13.275	303	22,8	1,02	1,02	1,14	1,14	1,02	1,02	1,02	1,14	1,02	1,02	1,02	1,14	1,02	1,02
128	Fabrication de fils et feuilles de métaux précieux.	4,85 à 4,856		1.415	14	9,9	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,66	0,42	0,42	0,42	0,66	0,42	0,42	0,42	0,66
129	Orfèvrerie.	4,86 à 4,874 — 4,876 à 4,878 — 4,885 à 4,886		9.039	76	18,8	0,81	0,81	1,01	1,01	0,80	0,81	0,81	1,01	0,80	0,81	0,81	1,01	0,80	0,81
130	Billouterie.	4,875 — 4,88 à 4,884		9.038	402	44,5	1,91	1,91	2,04	2,04	1,91	1,91	1,91	2,04	1,91	1,91	2,04	1,91	1,91	1,91
131	Taille de pierres précieuses.	4,89 à 4,892 — 4,884 — 4,917 à 4,918 — 4,918 à 4,919 — 4,919		1.781	33	18,5	0,79	0,79	0,81	0,81	0,79	1,20	0,79	0,81	0,79	1,20	0,79	0,81	0,79	1,20
132	Moulage en plâtre.	4,921 à 4,922 à 4,923 — 4,924 — 4,924 — 4,924 — 4,924		3.330	102	30,6	1,31	1,13	1,31	1,31	1,02	1,31	1,13	1,31	1,02	1,31	1,13	1,31	1,02	1,31
133	Puisatiers, dragueurs.	4,925 à 4,927 à 4,9281		31.877	2.445	76,7	3,29	3,18	3,29	3,29	3,29	3,31	3,18	3,29	3,29	3,31	3,18	3,29	3,29	3,31
134	Plomberie et annexes, couverture.	4,92 — 4,9211 — 4,93 à 4,938 — Décompte spécial (1)		281.069	15.011	53,4	2,29	2,01	2,29	2,29	2,02	2,29	2,01	2,29	2,02	2,29	2,01	2,29	2,02	2,29
135	Terrasserie, maçonnerie.	4,939 à 4,9392		7.744	563	72,7	3,12	2,72	3,12	3,12	3,12	3,15	2,72	3,12	3,12	3,15	2,72	3,12	3,12	3,15
136	Fumisterie.	4,94 à 4,951		63.639	6.243	98,1	4,21	2,85	4,21	4,21	3,68	4,21	2,85	4,21	3,68	4,21	2,85	4,21	3,68	4,21
137	Peinture et vitrerie.	4,96 à 4,966 — Décompte spécial (1)		27.341	51	1,9	0,08	0,06	0,08	0,08	0,07	0,08	0,06	0,08	0,07	0,08	0,06	0,08	0,07	0,08
138	Fabrication de chaux et de plâtre.	4,97 à 4,974		429	429	42,9	0,57	0,50	0,57	0,57	0,56	0,57	0,50	0,57	0,56	0,57	0,50	0,57	0,56	0,57



**II. — Décompte de contrôle des chiffres de salariés et de chômeurs contenus dans le tableau précédent**

Pour l'ensemble des 165 groupes professionnels distingués, nous arrivons aux chiffres suivants :

Total des salariés (sexe masculin) . . . . .	<b>7.150.707</b>
Total des salariés (sexe masculin) sans emploi . . . . .	<b>147.463</b>

Les données officielles que nous avons utilisées pour arriver à ces chiffres sont les suivantes :

	Salariés	Chômeurs
1° Total des employés et ouvriers occupés (sexe masculin) . . . . .	7.135.304	»
2° Total des chômeurs (sexe masculin) . . . . .	»	172.748

**A déduire :**

3° Rubriques officielles éliminées de notre tableau.

Numéros d'ordre des rubriques	Dénominations		
4,0	Industries mal désignées. . . . .	112	5.007
4,01	Surveillant, contremaître (sans autre indication). . . . .	»	82
4,04	Reparateur, rhabilleur (sans autre indication) . . . . .	4	1
4,05	Travail en prison (sans autre indication) . . . . .	58	»
4 Fa	Industries textiles mal définies . . . . .	2.982	628
4,9180	Sculpteur (sans autre indication) . . . . .	264	403
4,9190	Mouleur (sans autre indication) . . . . .	23	184
5	Mancœuvre (sans autre indication) . . . . .	»	20.600
5,1	Commissionnaire, portefaix . . . . .	266	132
5,10	Commissionnaire (sans autre indication) . . . . .	»	26
7,2 a 7,291	Enseignement privé . . . . .	19.173	112
7 C	Lettres et arts . . . . .	306	110
9	Armée . . . . .	592.728	»
	Total à déduire. . . . .		<b>616.241 25.285</b>
	Reste. . . . .		<b>6.519.063 147.463</b>

**A ajouter :**

4° Emprunts faits au décompte spécial par professions individuelles de 1901 (Voir le détail, p. 25, note 1) . . . . .	484.181	»
5° Report du total des chômeurs . . . . .	147.463	»
Total égal. . . . .	<b>7.150.707</b>	<b>147.463</b>